

<https://xn--lecanardrepublcain-jwb.net/spip.php?article621>



Laver l'affront de Colmar

- Résistances -



Publication date: samedi 13 octobre 2012

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

L'inadmissible vient de se produire avec la condamnation de Robert Hébras, rescapé de la sauvage tuerie perpétrée par les SS de la division *Das Reich* à Oradour-sur-Glane, le 10 juin 1944.

C'est en poursuivant son devoir de témoignage qu'il exerce depuis 68 années que le dernier survivant des rescapés de *cette nuit de juin constellée de tortures* (André Malraux) vient d'être l'objet d'une sentence choquante prononcée par la cour d'appel de Colmar : 1 euro de dommages et intérêts et 10 000 euros de frais de justice aux associations de « Malgré-Nous ». Comment admettre que cela a pu être fait au nom de notre peuple ? Robert Hébras est une figure emblématique qui fait l'honneur de la France, comme en témoigne la décoration allemande de haut niveau et chargée de symboles qui lui a été décernée et la reconnaissance du gouvernement français qui l'a fait commandeur de la Légion d'Honneur.

L'indignation grandit et l'action s'organise. La question centrale à poser et à résoudre n'est-elle pas : **quelle base a permis à des magistrats de commettre un tel jugement ?**

La réponse doit être claire, directe et sans tabou. Pour y parvenir la référence à la seconde guerre mondiale et à son histoire s'impose car c'est elle qui engendra Oradour-sur-Glane, Tulle, Maillé et autres crimes de guerre nazis. Que se passa-t-il avant ?

Après une année de « drôle de guerre » et la débâcle de 1940 l'Alsace fut annexée au 3ème Reich. Seuls de Gaulle et le PCF clandestin protestèrent. Le nazi allemand Wagner fut le bourreau sanglant de l'Alsace et ses crimes de guerre, dont l'incorporation de force, le firent condamner à mort et exécuter. Il fut le seul en France. L'Alsace eut ses résistants héroïques et ses collaborateurs. Aujourd'hui, comme ailleurs en France les croix gammées y apparaissent.

Revenons au verdict de Colmar. Il est la conséquence directe de l'incroyable amnistie votée en février 1953 en faveur des alsaciens de la division SS *Das Reich* condamnés au procès de Bordeaux. La 3ème force régnait en maître. Les résistants étaient pourchassés, les criminels de guerre libérés. Or, cette loi fut votée en violation de la Constitution car la France était et reste toujours engagée par l'imprescriptibilité des crimes de guerre. L'imprescriptibilité découle de l'accord de Londres du 8 août 1945, accord qui fonde le droit international dans la Charte des Nations Unies ratifiée par le général de Gaulle le 4 janvier 1946. En 1952, le 28 février, par le décret 52-253 la France a prolongé l'accord de Londres avec la signature de Vincent Auriol, Président de la République, d'Edgar Faure, Président du Conseil ainsi qu'Henri Queuille et Robert Schuman au bas des Conventions de Genève du 12 août 1949 (JO du 6 mars 1952).

Les bases de l'inculpation et du jugement des criminels de guerre étaient établies et si les droits de la défense étaient garantis l'amnistie était de fait exclue. La constitution d'octobre 1946 en vigueur en 1953 reconnaît sans équivoque cette autorité supérieure dans ses articles 26, 27 et 28.

Qu'il me soit permis de rappeler que l'émotion du vote de cette loi d'amnistie en 1953 fut considérable. C'est dans l'honneur que furent prises des mesures pour faire respecter la mémoire des 644 victimes parmi lesquelles 206 enfants dont 66 âgés de moins de 6 ans. Un panneau cita les auteurs de ce vote à l'entrée de ce lieu tragique qui bouleverse et bouleversera éternellement le monde civilisé. Les députés communistes votèrent contre cette loi inique. Je revois mes amis Clément Chausson, Jean Goudoux (19), Alphonse Denis, Jean Tricart (87), Auguste Tourtaud, Demeix (23). Nous avons poursuivi dans la législature du 2 janvier 1956 ce combat pour la justice des hommes en exigeant l'extradition de Lammerding.

En 1962, le journal l'Echo-du-Centre révéla que Lammerding devenu industriel du bâtiment vivait au grand jour à Dusseldorf. La nouvelle fit sensation et le 6 et 7 mai 1962 je conduisis à Dusseldorf une délégation de résistants et de rescapés d'Oradour-sur-Glane. Reçus et guidés par les résistants antifascistes allemands nous avons débusqué

Laver l'affront de Colmar

Lammerding dans la Vogelstrasse (la rue des Oiseaux). Se précipitant dans sa maison, il nous envoya sa garde menaçante des 3 ou 4 SS qui ne le quittaient jamais. Nous avons pris alors la décision de ne jamais baisser la garde et le serment a été tenu.

Le moyen décisif pour laver l'affront de Colmar est de conduire avec une détermination sans faille le rassemblement des forces antifascistes, populaires et patriotiques pour la renaissance d'un Conseil Nationale de la Résistance (CNR) et de ses valeurs.

Pierre Pranchère